

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dompierre sur Veyle, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilbert RIPERT, Adjoint au Maire.

Présents : Gilbert RIPERT Catherine SAVERAT Franck MOLINA Martine TABOURET Aimé BOULIVAN Lucette MAURE Emmanuelle CHAVEYRIAT Josette CHENAY Didier ZAMPROGNO Maria FOURNIER Frédéric BOUVARD Romuald JAGUENAUD

Excusés : Jean BERARD Stéphanie BOULIVAN

Stéphanie BOULIVAN donne pouvoir à Aimé BOULIVAN

Martine TABOURET donne pouvoir à Gilbert RIPERT

Monsieur l'Adjoint au Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

- Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2017
- Droit de Prémption Urbain
- Suppression emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme
- Avenant convention pour l'aménagement de la Veyle – Syndicat mixte Veyle Vivante
- Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale – Conseil Départemental de l'Ain
- Proposition d'acquisition d'un chemin communal
- Commissions communales
- Questions orales

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil Municipal, Madame Maria FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2017

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 20 décembre.

- Droit de Prémption Urbain (1)

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son Droit de Prémption Urbain sur un bien bâti place Eugénie Brazier.

- Suppression emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme (2)

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Arnaud SUBTIL propriétaire de la parcelle cadastrée section F n°55 sollicite la suppression de l'emplacement réservé sur sa propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer l'emplacement réservé n°2 sur les parcelles cadastrées section F n°55, n°56, n°635 et n°1417, place Eugénie Brazier. Cette suppression sera inscrite dans la modification du PLU.

- Avenant convention pour l'aménagement de la Veyle – Syndicat mixte Veyle Vivante

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que le 27 octobre 2016 une convention pour l'aménagement de la Veyle au droit de la retenue du moulin a été signée entre la commune et le Syndicat Mixte Veyle Vivante.

L'objet de l'avenant porte sur l'article 4 « engagement des parties » : le Syndicat Mixte Veyle Vivante s'engage à réaliser le pilotage de l'opération dans sa globalité, à assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux, à effectuer les demandes de financement relatives à cette opération ; la commune de Dompierre sur Veyle s'engage à mettre les terrains dont elle est propriétaire à disposition pour la réalisation des travaux prévus, à financer la part non subventionnée des dépenses concernant l'épandage des sédiments curés sur les terres agricoles, ces dépenses concernant notamment la rédaction du plan d'épandage et analyses afférentes, ainsi que les opérations proprement dites d'épandage et d'enfouissement, qui est modifié comme suit : « **à assurer un entretien et une gestion du site compatibles avec les objectifs du projet.** »

Le tableau suivant donne les participations de chacune des parties au financement du projet :

		Dépenses éligibles	Base subventionnée	Montant subvention
AERMC	Tout	265 117	265 000	132 500
AURA	Epandage + travaux	236 925	229 000	22 900
Conseil Départemental	Géo + analyse boues + épandage + travaux	242 175	242 000	48 400
Conseil Départemental	AVP travaux			3 333
Commune	Part non subventionnable sur curage (travaux + AVP)			7 884
FCTVA				52 161
	Reste à charge SMVV			50 798

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire afin de signer l'avenant n°1.

- Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale – Conseil Départemental de l'Ain

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que le Département de l'Ain accompagne depuis 1986 la bibliothèque communale qui bénéficie de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'action culturelle. A ce titre la commune est liée au département par une convention. Le département a adopté en juillet 2017 un nouveau plan de développement des bibliothèques. Une nouvelle convention comprenant une charte de services et d'objectifs ainsi qu'un accompagnement personnalisé et adapté à chaque situation doit être signée entre le Département et la commune. Monsieur l'Adjoint au Maire donne lecture de la convention partie engagement de la commune. Il rappelle que le Conseil Municipal avait adopté le règlement de la bibliothèque en juillet 2013. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne tous pouvoirs au Maire afin de signer la convention.

- Proposition d'acquisition d'un chemin communal

Monsieur Romuald JAGUENAUD quitte la salle. Monsieur l'Adjoint au Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Romuald JAGUENAUD et de Madame Céline MOREL qui souhaitent acquérir une partie du chemin de desserte à l'arrière de leur propriété, parcelle cadastrée section A n°266, lieu-dit Le Lait.

Il informe le Conseil Municipal que ce chemin est labouré sur toute sa longueur, mais que d'une part, il débouche sur la voie communale n°6 dit chemin du Lait et d'autre part il récupère les eaux pluviales des parcelles en amont de la parcelle de Monsieur Romuald JAGUENAUD et de Madame Céline MOREL. Martine TABOURET et Franck MOLINA rappellent que le Conseil Municipal est défavorable, globalement, à la vente de chemins ruraux.

Par conséquent, après en avoir délibéré, et vote à main levée (1 abstention), le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

- Commissions communales

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la création de la commission « loisirs jeunesse » en remplacement de la commission « école périscolaire bibliothèque »

Le Conseil Municipal désigne comme membres, après vote à bulletins secrets, à l'unanimité : Gilbert RIPERT Catherine SAVERAT Martine TABOURET Maria FOURNIER Stéphanie BOULIVAN.

- Questions orales

Information suite au Conseil communautaire de CA3B par Catherine SAVERAT : la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse propose « Mon Cap Énergie », service d'accompagnement des projets de rénovation énergétique des logements, en maison individuelle ou en copropriété. L'information est sur le site internet de la commune.

L'entreprise GRANGER a été contactée pour l'entretien des abords des voies communales : dates de son intervention : 7 mai, 16 juillet et 22 octobre 2018.

Information de Martine TABOURET : l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018/2019 par le retour aux 4 jours, est validée par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.